



Construction du nouveau bâtiment SAMU / SMUR du CHU Grenoble Alpes

C.C.T. P. Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot 13

CLOISONS – FAUX PLAFONDS

MAITRE D'OUVRAGE : **Etablissement support du GHT Alpes Dauphiné :**
Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes
CS 10217
38 043 GRENOBLE Cedex 09

ARCHITECTE **A26**
MANDATAIRE : 165 bis avenue de Vaugirard, 75015 PARIS

BUREAU D'ETUDES : **BETREC IG**
STRUCTURE / FLUIDES / VRC 4 avenue Doyen Louis Weil, 38000 GRENOBLE
/ QEB / ECONOMIE TCE

ACOUSTICIEN : **SALTO**
3 Chemin du Pré Carré, 38240 MEYLAN

ERGONOME : **ERGO ZEN**
23 rue Molière, 69006 LYON

PAYSAGISTE : **ATELIER ANNE GARDONI**
60 rue des deux amants, 69009 LYON

ING. HYDRAULIQUE : **HYDROSOL**
295 chemin de la Grande Liquine, 34400 LUNEL

OPC : **DUO REALISATIONS**
64 route de Paris, 73100 BRISON ST INNOCENT

BUREAU DE CONTROLE : **SOCOTEC**
1 rue du Docteur Pascal ZA du Rondeau, 38434 ECHIROLLES

CSPS : **BUREAU VERITAS**
Zi De La Grande Ile Techniparc, 395 Rue du Dr Marmonnier,
38190 Villard-Bonnot

PHASE :	DCE	EMETTEUR : BETREC	DOCUMENT N°
DATE	24/04/2026	N° de LOT : Lot 13	PE 03.13
AFFAIRE :	434.01		INDICE : 0

Sommaire

LOT 13 - CLOISONS / FAUX-PLAFONDS	3
01 GENERALITES & DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE	3
01.01 Généralités	3
01.01 01 Préambule	3
01.01 02 CCTC : Cahier des Clauses techniques Communes	3
01.01 03 État des lieux	3
01.01 04 Visite du site	3
01.01 05 Protection des ouvrages	3
01.01 06 Constructions avoisinantes / Travaux mitoyens	3
01.01 07 Constructions avoisinantes	3
01.01 08 DTU, normes et règlements, cahier des charges, sécurité	4
01.01 09 Quantitatif	4
01.01 10 Échantillons, documentations et avis techniques	4
01.01 11 Prestations de nettoyage	4
01.02 Démarche environnementale	4
01.02 01 Prescriptions environnementales générales	4
01.02 02 Charte de chantier propre	4
01.02 03 Choix de matériaux respectueux de l'environnement spécifiques au lot	4
02 GENERALITES PROPRES AU PRESENT LOT	6
02.01 Généralités des travaux de cloisons	6
02.01 01 Généralités	6
02.01 02 Consistance des travaux	6
02.01 03 Normes et DTU	7
02.01 04 Choix des produits de construction	7
02.01 05 Exécution des travaux	7
02.01 06 Exécution des travaux de cloisons	8
02.01 07 Plans et détails d'exécution	8
02.02 Generalites des travaux de plafonds suspendus	9
02.02 01 Généralités	9
03 DESCRIPTION DES TRAVAUX	10
03.01 Cloisons	10
03.01 01 Cloisons de 98/48 - Ra > 57 dB	10
03.01 02 Cloisons de 98/48 - Ra > 53 dB	10
03.01 03 Plus-value pour plaques hydrofuges dans les locaux EB+Collectifs	11
03.02 Gaines techniques	11
03.02 01 Gaines techniques	11
03.02 02 Habillage des bâtis support	12
03.03 Complément d'isolation acoustique	13
03.03 01 Plafond isolant en plaque de plâtre pleine	13
03.04 Faux-plafonds	13
03.04 01 Faux plafond en plaques de plâtre hydrofuges	13
03.04 02 Faux plafond acoustique en dalles 600 x 600 - Hydrofuge	14
03.04 03 Faux plafond acoustique en dalles 600 x 600 - Hygiène	14
03.04 04 Faux plafond acoustique en dalles 600 x 600 standard	15
03.04 05 Faux plafond acoustique en dalles 600 x 600 (aw >= 0,90)	15
03.04 06 Faux plafond acoustique : îlots acoustiques rectangulaires 2400 mm * 1800 mm	15
03.04 07 Joints en plaques de plâtres	16
03.05 Divers	16
03.05 01 Pose des huisseries et des trappes	16
03.05 02 Soffites & caissons acoustiques	16
03.05 03 Trappes en faux-plafonds invisibles	17
03.05 04 Sujétions de renforts dans les cloisons	17

01 **GENERALITES & DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE**

01.01 **Généralités**

01.01 01 **Préambule**

Le présent dossier est destiné à la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux du lot :

13 - CLOISONS / FAUX-PLAFONDS

nécessaire à la **construction du nouveau bâtiment SAMU/SMUR pour le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes sur la commune de La Tronche, dans le département de l'Isère (38).**

01.01 02 **CCTC : Cahier des Clauses techniques Communes**

Voir document séparé indissociable du présent CCTP, intitulé Lot N°00 Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les lots. L'Entrepreneur du présent lot devra en prendre connaissance et prévoir dans son offre l'intégralité des frais et contraintes inhérentes au respect du C.C.T.C..

01.01 03 **État des lieux**

Avant la remise de son offre, l'entrepreneur est réputé avoir reconnu et avoir parfaitement apprécié sur place les servitudes propres aux accès, la nature du sol et la surface du terrain.

Il prendra celui-ci dans l'état où il se trouve.

Avant remise de son offre, l'entrepreneur devra visiter les lieux et se rendre compte des accès et des difficultés propres à cette opération.

Aucune plus-value ne sera admise pour méconnaissance des lieux au moment de la remise des prix.

01.01 04 **Visite du site**

Une visite sur site est recommandée pour permettre aux soumissionnaires d'apprécier les contraintes devant être respectées lors du chantier (voir modalités au Règlement de Consultation).

01.01 05 **Protection des ouvrages**

L'entreprise doit, dans le cadre de son forfait, la protection complète de tous les ouvrages existants qui sont conservés, dans l'emprise de la propriété, dans toutes les propriétés mitoyennes concernées par les travaux et dans le domaine public.

En particulier, tous les arbres existants conservés sont à protéger par tous les moyens nécessaires pour garantir leur parfait état en fin de chantier.

Tous les raccords ou remises en état suite à dégât provoqué par l'entreprise sur les bâtiments contigus ou espaces verts, voiries, plantations, etc., seront dus par l'entreprise.

01.01 06 **Constructions avoisinantes / Travaux mitoyens**

L'entrepreneur du présent lot prendra toutes les précautions nécessaires pour préserver l'intégrité des constructions avoisinantes, végétations diverses et voirie, et causer un minimum de gêne et de perturbation aux riverains.

En particulier, les travaux ne devront en aucun cas perturber le fonctionnement des bâtiments, voiries et chantiers voisins. Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre en accord avec le Maître d'Ouvrage pour qu'il en soit ainsi. Tous les raccords et remises en état des bâtiments contigus à l'exécution des travaux sont dus par l'entreprise, ainsi que la remise en état des espaces extérieurs, voiries, plantations, etc.

01.01 07 **Constructions avoisinantes**

L'entrepreneur du présent lot prendra toutes les précautions nécessaires pour préserver l'intégrité des constructions avoisinantes, végétations diverses et voirie, circulations, et causer un minimum de gêne et de perturbation aux occupants des constructions.

En particulier, les travaux ne devront en aucun cas perturber le fonctionnement des bâtiments et voiries voisins. Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre en accord avec le Maître d'Ouvrage pour qu'il en soit ainsi. Tous les raccords et remises en état des bâtiments contigus à l'exécution des travaux sont dus par l'entreprise, ainsi que la remise en état des espaces extérieurs, voiries, plantations, etc.

Un état des lieux contradictoire sera dressé avant le début du chantier, sur toute la périphérie des travaux avec prises de vues photographiques et constats d'huissier, tant pour les bâtiments intérieurs et extérieurs, les espaces verts, voiries, réseaux, etc. Et ce, aux frais de l'entrepreneur du présent lot, à son initiative et sous sa responsabilité.

01.01 08 **DTU, normes et règlements, cahier des charges, sécurité**

Toutes les prescriptions des Documents Techniques Unifiés et documents connexes, des normes, certifications et règlements en vigueur à la signature des marchés et des cahiers des charges seront strictement appliquées pour l'exécution des travaux.

L'entrepreneur est tenu de se reporter aux textes officiels et au recueil de tous les documents diffusés par le CSTB (R.E.E.F).

L'entrepreneur se conformera aux prescriptions des fabricants de matériels ou de matériaux pour leur mise en œuvre.

Toutes les charges ou surcharges réglementaires afférentes aux différents ouvrages du projet devront être prises en compte dans le cadre du marché et intégralement respectées pour les calculs de détermination de résistance des divers matériaux.

Les installations de chantier et de sécurité seront conformes à la législation du travail, aux règlements administratifs et de sécurité ainsi qu'aux directives du PGCSPS.

La valeur de tous les travaux de protection collective ou individuelle des travailleurs pendant la durée du chantier sera incluse dans le montant forfaitaire soumissionné.

01.01 09 **Quantitatif**

Celui-ci n'est donné qu'à titre indicatif. Les entreprises devront fournir leurs observations sur les quantités au bureau BETREC avant la remise de leur soumission. Passée cette date, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'une erreur de mètre pour modification du forfait de son marché.

01.01 10 **Échantillons, documentations et avis techniques**

L'entreprise retenue fournira obligatoirement, avant mise en œuvre définitive en conformité avec les articles du CCTP, les échantillons, prototypes, documentations et avis techniques de ses produits.

01.01 11 **Prestations de nettoyage**

Conformément aux CCTP, le nettoyage du chantier, au fur et à mesure de son avancement, est à la charge de chaque entreprise.

01.02 **Démarche environnementale**

01.02 01 **Prescriptions environnementales générales**

L'entreprise du présent lot doit se référer aux exigences environnementales générales décrites au C.C.T.C.. L'entreprise intervenant sur le chantier doit prendre en considération dans son offre et respecter lors des travaux, les prescriptions environnementales générales décrites au C.C.T.C. en complément des prescriptions environnementales spécifiques à son lot décrites dans le présent cahier des charges.

01.02 02 **Charte de chantier propre**

La maîtrise des différentes nuisances pouvant être générées par le chantier sera assurée par une démarche de chantier propre visant notamment la gestion sélective des déchets et la réduction des impacts en matière de bruits, de vibrations et de pollution. Une charte de chantier propre est jointe au marché de chaque entreprise et s'imposera de manière contractuelle, des pénalités sont prévues en cas de non-respect.

01.02 03 **Choix de matériaux respectueux de l'environnement spécifiques au lot**

Qualité d'air intérieur et émissions de COV (composés organiques volatiles)

Dispositions sur les produits de construction :

- Les produits de construction et de revêtement (mur/sol/plafond), les peintures et vernis des matériaux en contact avec l'air intérieur, devront être étiquetés A+ (au sens de l'arrêté du 19 avril 2011).
- Sont préférés pour tous les lots, les produits et modes de pose qui limitent la quantité de colle et utilisent de préférence des colles sans solvant organique (colle acrylique en dispersion aqueuse avec une concentration de solvant < 5%).

Dispositions sur les peintures, colles, vernis et lasures :

- Les peintures pour murs, plafonds et bois seront en phase aqueuse, sans solvant ni odeur.
- Les produits de finition - peintures, vernis et lasures, produits d'impression ou égalisateurs de fonds respecteront les conditions

de l'Annexe II - Tableau A - Phase II de la Directive Européenne 2004/42/CE du 21 avril 2004.

- Les produits de finition - peintures, vernis et lasures, produits d'impression ou égalisateurs de fonds présenteront une teneur en COV < 1g/l pour les produits intérieurs appliqués sur les sols, mur et plafonds.
- Les produits de finition - peintures, vernis et lasures, produits d'impression ou égalisateurs de fonds devront justifier d'un label NF ENVIRONNEMENT, ANGE BLEU, NATUREPLUS, ECO-LABEL EUROPEEN, pour les produits intérieurs appliqués sur les sols, mur et plafonds.
- Si nécessité d'une sous-couche d'accroche pour un support particulier (plâtre, métal...), le primaire sera en phase aqueuse avec au plus 30g/l de COV.

Dispositions pour les laines minérales :

- Les fibres minérales doivent justifier des tests de cancérogénicité (taille et bio-solubilité des fibres) prévus par la Directive Européenne 97/69/CE (certification EUCEB).
- Les laines minérales sont sans colle acrylique.
- Les justificatifs prouvant ces performances sont demandés.

Les cloisons intérieures 98/48 mises en oeuvre sur le chantier devront OBLIGATOIREMENT posséder une FDES INDIVIDUELLE de la base INIES.

02

GENERALITES PROPRES AU PRESENT LOT

02.01

Généralités des travaux de cloisons

02.01 01

Généralités

Les cloisons utilisées seront de type cloisons sèches. L'entrepreneur du présent lot devra vérifier que les supports livrés par le maçon sont hors d'eau et que tous les ouvrages des autres corps d'état intervenant ultérieurement dans ses cloisons sont compatibles avec une parfaite exécution des travaux.

Sur l'ensemble des ouvrages, les joints seront traités selon la technique et avec les produits de la marque de cloisons utilisées. Les cloisons de doublage passeront obligatoirement derrière toutes les parties en béton des façades de manière à éviter les ponts thermiques compris toutes précautions pour lame d'air. Les appuis des croisées et seuils de portes croisées seront également doublés.

Une règle de 0.50 m appliquée à la surface de l'ouvrage ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait ni écart supérieur à 1 mm, ni manque, ni changement de plan brutal entre plaque.

Une règle de 2 m appliquée à la surface de l'ouvrage et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait en écart supérieur à 5 mm

Une tolérance de 5 mm de verticalité est admise sur la hauteur de l'étage courant.

Dans le cas où un chauffage des locaux s'avèrerait nécessaire par suite de gel (pour support et enduit) et seulement sur ordre écrit du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Oeuvre, celui-ci devra être modéré et les appareils de chauffage suffisamment éloignés des parois.

Sous l'ensemble des cloisons et doublages des pièces humides, l'entreprise titulaire du présent lot posera une bande de polyane qui sera relevée par le titulaire du présent lot avant intervention du carreleur.

02.01 02

Consistance des travaux

Ils comprennent l'exécution des éléments suivants (liste non exhaustive) :

- le traçage et l'implantation des cloisons, portes, plafonds,
- les cloisons de distribution,
- la pose des huisseries des blocs portes et des dormants des façades de gaines techniques compris scellement et calfeutrement,
- la pose des châssis intérieurs insérés dans des cloisons,
- l'ensemble des doublages thermiques, acoustiques ou décoratifs.
- les plafonds en plaques de plâtre, plafonds démontables, panneaux de correction acoustiques fixés sur murs et en plafonds
- les isolations en plafonds et en parois (thermiques et acoustiques)
- la fourniture et pose des renforts de cloisons pour fixation des appareils et équipements,
- la pose des dormants des trappes de visite verticales encastrée dans les cloisons, trappes fournies par le menuisier bois,
- la pose des entrées d'air acoustiques encastrées dans les doublages intérieurs, le cas échéant, (hors fourniture)
- le repérage des accessoires et canalisations encastrées,
- le rebouchement et raccord après passage des corps d'état,
- toutes les cloisons se prolongeront dans la hauteur du plénum du faux plafond jusque sous la dalle ou la toiture,
- le traitement des joints de dilatation : rupture de la continuité du parement et de sa structure, fermeture du joint compris reconstitution du coupe-feu,
- Finition des joints de dilatation par couvre-joint métal mat clipsé en creux,
- le degré d'isolation acoustique des cloisons est une obligation de résultat mesuré in situ,

- la fourniture des P.V. d'essais attestant de la conformité des ouvrages aux performances
- requises,
- le calfeutrement périphérique des vides générés par l'épaisseur des plots de colle,
- la compatibilité avec les déformations des charpentes métalliques pour les cloisons qui s'y fixent,
- le nettoyage des locaux après intervention avec évacuation des gravats

L'entrepreneur du présent lot est particulièrement tenu de prendre connaissance des plans et C.C.T.P. de tous les corps d'état. Il ne pourra arguer de la méconnaissance des pièces de quelque cas que ce soit.

02.01 03

Normes et DTU

Les ouvrages exécutés par le présent lot, ainsi que la mise en œuvre de ses matériaux, doivent être conformes et tenir compte des normes et règlements en vigueur, dont la liste ci-après, non limitative, est donnée à titre indicatif :

D.T.U., cahiers des clauses techniques et cahiers des clauses spéciales et notamment :

- N°25.222 : Plafonds fixés. Plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse.
 - N°25.232 : Plafonds suspendus. Plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues.
 - N°25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre (exécution des cloisons en carreaux de plâtre).
 - N°25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées).
 - N°25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parements en plâtre-isolant.
 - N°58.1 : Travaux de mise en œuvre - plafonds suspendus.
- Normes et règlements du R.E.E.F.
Conditions générales d'emploi des complexes d'isolation thermique, plaque de plâtre + isolant, utilisés en doublage de mur.
Cahier des Charges des fabricants.

Les divers matériaux employés pour l'exécution des travaux prévus au présent lot devront être de première qualité et faire l'objet d'un agrément ou d'un avis technique du C.S.T.B. Tous les isolants feront l'objet d'un certificat de qualification ACERMI.

02.01 04

Choix des produits de construction

Pour le choix des produits, les entreprises s'engagent à remettre en temps voulu les documentations techniques et environnementales justifiant de la conformité des produits proposés aux exigences du CCTP. Tout produit devra recevoir l'agrément de la maîtrise d'œuvre avant sa mise en œuvre.

Les divers matériaux employés pour l'exécution des travaux prévus au présent lot devront être de première qualité et faire l'objet d'un agrément ou d'un avis technique du C.S.T.B.

02.01 05

Exécution des travaux

Procéder avant le commencement de ses travaux à un examen attentif des supports et signaler à l'architecte ceux qui lui paraîtraient ne pas présenter toutes les garanties quant à la bonne tenue de ses propres ouvrages. Le présent lot étant entièrement responsable de ses travaux

Les cloisons comporteront tous les accessoires nécessaires demandés par les autres corps d'état

Les cloisons fermant les pièces humides recevront en pied une semelle plastique se remontant sous les plinthes ou une semelle et un joint d'étanchéité, réalisation selon préconisation du fabricant

Dans les pièces recevant une chape ou un carrelage, le pied des cloisons sera protégé par une feuille de polyane.

Les réservations de prises d'air, compris scellement des gaines annelées et bouches de réglages V.M.C

L'ensemble des ossatures primaires pour la suspension de ses plafonds à base de plaques de plâtre

L'ensemble des ossatures primaires, secondaires et renforts pour la fixation des appareillages (lavabos, WC, barre de relevage, siège handicapé, chauffe-eau, consoles télévision, chaudière murale...) dans les cloisons de doublage, de distribution et de gaine technique

La protection contre l'oxydation de toutes les pièces métalliques de fixation ou de liaisonnement de ses ouvrages

Les dégrossis ou surcharges locales au plâtre seront à la charge de l'entrepreneur du présent lot, ainsi que tous les treillages qui s'avèreraient nécessaires

La mise en place des gaines ou fourreaux laissés en attente par l'électricien, et ce sans plus-value

Toutes les protections nécessaires devront être mises en place pour la sauvegarde des ouvrages réalisés par les autres corps d'état.

Les liaisons des huisseries devront être particulièrement soignées.

Les jointoiements ou les garnissages entre abouts ou têtes de ces cloisons et les structures environnantes seront assurés par des bourrages à pleine épaisseur parfaitement lissés en finition. Aucun jour ou manque de matière ne sera toléré.

En cas d'intempérie, le plâtrier devra, pour la poursuite de son travail, l'obturation provisoire des baies par châssis démontables VITREX ou tout autre système à sa convenance. Ces ouvrages ne feront l'objet d'aucun supplément de prix.

Les locaux devront être parfaitement nettoyés après exécution des cloisons, et aucune trace de plâtre ou de colle ne devra subsister sur les sols.

02.01 06

Exécution des travaux de cloisons

Composition :

- Cloisons de distribution non porteuses réalisées par l'assemblage de plaques de plâtre standards cartonnées ou spéciales à bords amincis vissées sur ossatures métalliques galvanisées centrales, avec incorporation d'une isolation ou non, suivant localisation, par un matelas de laine minérale à adapter suivant l'épaisseur et le type de cloisons à obtenir.
- Fixation sur le sol et sous plafond, dalle ou couverture, selon les cas, par semelles et rails vissés, compris tampons pour plinthes, appuis intermédiaires, renforts pour matériels rapportés (les positionnements seront indiqués par les lots concernés) suivant recommandations du fabricant,
- Semelle résiliente liège ou feutre bitumineux, épaisseur 10 mm (pour semelle des pièces sèches uniquement), joint mastic pour étanchéité,
- Traitement des traversées (tuyaux) avec bande intumescence spécifique,
- U plastique ou socle maçonné (DTU 25.41) en pied de cloison dans pièces humides,
- Coupes biaisées, entailles, réservation pour grilles et divers, garnissages et calfeutrements,
- Renforts d'angle métalliques, collés sur support de hauteur d'étage avec renforts d'angle sur cloisons, biseautés, et raidisseurs éventuels,
- Traitement des joints par calicotage en partie courante entre plaques et jonction avec murs et plafonds, rebouchage des trous,
- Profil de finition type PLACOLISTEL ou produit équivalent le cas échéant,
- Habillage en plaque de plâtre du chant lors de l'arrêt de la cloison, y compris embrasures,
- La fourniture, la manutention, le stockage des plaques, accessoires et laine minérale
- Toutes coupes, chutes, entailles, bouchements de trous après le passage des autres corps d'état, calfeutrements, découpes et repérage des prises de courant, interrupteurs, réservations pour grilles et divers,
- Échafaudage éventuel, tous détails et toutes sujétions de réalisation,
- Parements livrés prêts à peindre.

Le prix unitaire inclus :

- Les incorporations électriques
- Les découpes et rebouchages soignés des sorties de tuyaux
- Les incorporations des huisseries et des trappes (fourniture par le lot Menuiserie) y compris renforts des montants si nécessaire
- Les liaisons équipotentielle des huisseries métalliques localisées dans des cloisons
- Les raidisseurs pour mobiliers (compris bancs suspendus) et appareils suspendus suivant indications des différents corps d'états concernés.

Travaux de mise en œuvre conformément à l'avis technique et aux prescriptions techniques du fabricant.

02.01 07

Plans et détails d'exécution

Les plans, coupes et calepinage de fabrication détaillés et cotés de tous les ouvrages décrits au présent dossier sont

entièrement à la charge du présent corps d'état.

Ils devront être établis dès la réception de l'ordre de service, en concertation avec les autres corps d'état. Après mises au point et synthèse, ces détails d'exécution devront être adressés à la Maîtrise d'Œuvre et au bureau de contrôle pour approbation.

Toute modification des plans de fabrication approuvés des autres corps d'état et à fortiori des ouvrages réalisés pour cause de non transmission à temps de détails d'exécution, sera entièrement à la charge du présent lot.

La mise en œuvre proprement dite ne pourra débuter qu'après approbation par le Maître d'Œuvre et par le Bureau de Contrôle des plans d'implantation et de calepinage

Pour ce faire, l'entrepreneur du présent lot devra prendre contact avec l'ensemble des intervenants dès le début du chantier.

02.02 Generalites des travaux de plafonds suspendus

02.02 01 Généralités

La pose des plafonds se fera suivant la notice technique du fabricant avec utilisation obligatoire des accessoires liés spécifiquement au type de plafond posé : rails en plafonds, montants d'extrémité, fourrures et tasseaux nécessaires au montage et réservations demandées par les autres corps d'état, etc...

Pour les faux-plafonds en dalle sur ossature, pose avec résiduel équilibré selon un calepinage à remettre à la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage avant exécution, pour approbation ou observations (largeur du résiduel à une demie plaque).

Les suspentes des appareils d'éclairage, ainsi que la pose de ces appareils, restent à la charge du lot Électricité.

Pour les plafonds semi-encastés sur ossature apparente, les dalles de rive seront feuillurées au droit des cornières de rive.

Seules les suspentes à tiges galvanisées sont admises. Interdiction d'utilisation de fil de fer, câblette ou feuillard.

Pour les plafonds isolés, l'entrepreneur du présent lot tiendra compte du poids des isolants pour le calcul de l'entraxe et de la résistance de ses ossatures.

Tous les faux-plafonds doivent être interrompus au droit des parois séparatives des locaux.

Les prix unitaires des ouvrages incluront toutes les ossatures primaires rendues nécessaires pour une bonne tenue des plafonds (plâtre, laine minérale et autres) ainsi que toutes les retombées entre les différents niveaux de plafonds (bandeaux en panneaux de particules alésés sur la tranche vue).

Le présent lot se reportera obligatoirement au CCTP des lots concernant les ouvrages mitoyens.

Les faux plafonds plâtre seront terminées par interposition d'un joint compressible.

Le présent lot est entièrement responsable des problèmes de joints. Il est réputé avoir une parfaite connaissance des supports sur lesquels il appuie ses ouvrages.

Les faux-plafonds devront bénéficier d'un Avis Technique en zone de sismicité 4.

03 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Lorsque les cloisons ou les faux-plafonds seront fixées à des dalles alvéolaires précontraintes, le titulaire du présent lot doit :

1. Déplacer et adapter les fixations si elles tombent dans les files d'armatures précontraintes,
2. Reboucher tous les interstices entre les dalles, par tous moyens adaptés, pour garantir les performances acoustiques de la cloison.

03.01 Cloisons

NOTA IMPORTANT :

* A chaque fois qu'une tête de cloison percutera une menuiserie extérieure, la jonction acoustique devra être réalisée par la titulaire du présent lot suivant CCTP Acoustique. Ces travaux consisteront notamment à :

- mettre en oeuvre une bande Compriband sur toute la large du nez de cloison,
- réaliser un joint acrylique de part et d'autre de la cloison.

* Les cloisons seront posées AVANT les chapes (les métrés ont été réalisés à partir de l'arase supérieure du radier).

* Lorsque les cloisons seront fixées à des dalles alvéolaires précontraintes, le titulaire du présent lot doit :

1. Déplacer et adapter les fixations si elles tombent dans les files d'armatures précontraintes,
2. Reboucher tous les interstices entre les dalles, par tous moyens adaptés, pour garantir les performances acoustiques de la cloison.

03.01 01 Cloisons de 98/48 - Ra > 57 dB

Fourniture et pose de cloisons non porteuses constituées de plaques de plâtre cartonnées vissées sur ossature métallique comprenant :

- une ossature métallique constituée de rails et de montants avec performances acoustiques renforcées en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10ième, à dimensionner en fonction de la nature du parement et des hauteurs de pose, compris tous les accessoires de pose,
- parements constitués d'une plaque de plâtre cartonnée acoustique de 25 mm d'épaisseur, une sur chaque face.
- un matelas de laine de verre, épaisseur 50 mm, sans pare-vapeur, mis en place entre les montants de l'ossature.

Compris sujétions de coupes, découpes...

Compris traitements des joints entre plaques et traitement des angles par calicot et enduit, suivant prescriptions du fabricant.

Compris toutes sujétions pour réalisation des ouvertures, impostes, réservations et calfeutrements.

La pose se fera obligatoirement par panneaux toute hauteur sans raccord et suivant les prescriptions du fabricant.

Caractéristiques de la cloison

Épaisseur finie de la cloison : 98 mm

Nombre de plaque par parement : 1 x 25 mm par face avec traitement acoustique renforcé

Épaisseur laine minérale : 50 mm

Performance acoustique : RA >= 57 dB. Classement au feu : M1.

Résistance au feu : CF 1 heure (PV à fournir)

Hauteur de la cloison : de dessus de dalle à sous-face de dalle, suivant plans Architecte.

Référence de qualité

Cloisons 98/48 avec plaques DUOTECH 25 avec montants acoustiques de chez PLACO ou techniquement équivalent.

Les cloisons seront montées selon les prescriptions et avis technique du fabricant.

Le système doit bénéficier d'un Avis Technique pour tous les locaux concernés, et notamment locaux de type EB + Collectifs, en zone de sismicité 4.

Localisation

Cloisons de séparation acoustique, suivant plans de l'Architecte et Notice du BET Acoustique.

03.01 02 Cloisons de 98/48 - Ra > 53 dB

Fourniture et pose de cloisons non porteuses constituées de plaques de plâtre cartonnées vissées sur ossature métallique comprenant :

- une ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10ième, à dimensionner en fonction de la nature du parement et des hauteurs de pose, compris tous les accessoires de pose,

- parements constitués d'une plaque de plâtre cartonnée acoustique de 25 mm d'épaisseur, une sur chaque face.
- un matelas de laine de verre, épaisseur 50 mm, sans pare-vapeur, mis en place entre les montants de l'ossature.

Compris sujétions de coupes, découpes...

Compris traitements des joints entre plaques et traitement des angles par calicot et enduit, suivant prescriptions du fabricant.

Compris toutes sujétions pour réalisation des ouvertures, impostes, réservations et calfeutremments.

La pose se fera obligatoirement par panneaux toute hauteur sans raccord et suivant les prescriptions du fabricant.

Caractéristiques de la cloison

Épaisseur finie de la cloison : 98 mm

Nombre de plaque par parement : 1 x 25 mm par face avec traitement acoustique renforcé

Épaisseur laine minérale : 50 mm

Performance acoustique : RA >= 53 dB.

Classement au feu : M1.

Résistance au feu : CF 1 heure (PV à fournir)

Hauteur de la cloison : de dessus de dalle à sous-face de dalle, suivant plans Architecte.

Référence de qualité

Cloisons 98/48 avec plaques DUOTECH 25 de chez PLACO ou techniquement équivalent.

Les cloisons seront montées selon les prescriptions et avis technique du fabricant.

Le système doit bénéficier d'un Avis Technique pour tous les locaux concernés, et notamment locaux de type EB + Collectifs, en zone de sismicité 4.

Localisation

- Cloisons pour l'ensemble du projet, suivant plans de l'Architecte et Notice du BET Acoustique.

03.01 03

Plus-value pour plaques hydrofuges dans les locaux EB+Collectifs

Fourniture et pose de plaque de plâtre cartonnée **avec propriétés hydrofuges renforcées aptes à la pose en locaux classés EB+Collectifs.**

Caractéristiques de la cloison

Adaptée aux locaux humides de type EB + collectifs

Nombre de plaque par parement : 2 x 13 mm par face avec traitement hydrofuge renforcé

Mise en place de semelles en plastique rigide.

Renforcement de la protection à l'eau dans pièces humides par réalisation d'un cordon de joint élastomère en pied de cloison.

Ossature, vis, enduit, etc... associés, suivant Avis Technique.

Référence de qualité

Plaques Glasroc H Ocean 13 de chez PLACO ou techniquement équivalent.

Les cloisons seront montées selon les prescriptions et avis technique du fabricant.

Le système doit bénéficier d'un Avis Technique pour tous les locaux concernés, et notamment locaux de type EB + Collectifs, en zone de sismicité 4.

Mode de métré : au mètre carré (compté 1 face)

Localisation

- Pour les cloisons situées dans des locaux humides classés EB+Collectifs :
 - * sanitaires ERP accessibles au public (= uniquement les sanitaires du R+1)
 - * douches
 - * vestiaires
 - * gaines techniques concernées.
- Pour les cloisons en séparation de places de stationnement.

03.02

Gaines techniques

03.02 01

Gaines techniques

Fourniture et pose de cloisons non porteuses constituées de plaques de plâtre cartonnées vissées sur ossature métallique comprenant :

- une ossature métallique constituée de rails et de montants spécial phonique en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10ième, à dimensionner en fonction de la nature du parement et des hauteurs de pose, compris tous les accessoires de pose,
- parements constitués d'une plaque de plâtre cartonnée acoustique de 25 mm d'épaisseur, une sur chaque face.

- un matelas de laine de verre revêtu d'un voile de verre renforcé sur une face, épaisseur 45 mm, sans pare-vapeur, mis en place entre les montants de l'ossature.

Compris sujétions de coupes, découpes, de réservations pour les lots techniques...

Compris traitements des joints entre plaques et traitement des angles par calicot et enduit, suivant prescriptions du fabricant.

Compris toutes sujétions pour réalisation des ouvertures, impostes, réservations et calfeutremments.

La pose se fera obligatoirement par panneaux toute hauteur sans raccord et suivant les prescriptions du fabricant.

Pour les locaux humides (EB + collectifs)

Mise en place, en pied de cloisons des pièces humides, de semelles en plastique rigide.

Renforcement de la protection à l'eau dans pièces humides par réalisation d'un cordon de joint élastomère en pied de cloison.

Plaques hydrofuges renforcée.

Caractéristiques de la cloison

Épaisseur finie de la cloison : 98 mm

Nombre de plaque par parement : 1 x 25 mm par face avec traitement acoustique renforcé

Épaisseur laine minérale : 45 mm

Performance acoustique : RA >= 57 dB.

Classement au feu : M1.

Résistance au feu : CF 1 heure (PV à fournir)

Hauteur de la cloison : de dessus de dalle à sous-face de dalle, suivant plans Architecte.

Référence de qualité

Cloisons 98/48 avec plaques DUOTECH 25 de chez PLACO ou techniquement équivalent.

Nota : Compris réalisation de niches pour intégration des extincteurs, suivant détails et plans de repérage de l'Architecte.

Les cloisons seront montées selon les prescriptions et avis technique du fabricant.

Le système doit bénéficier d'un Avis Technique pour tous les locaux concernés, et notamment locaux de type EB + Collectifs, en zone de sismicité 4.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation

- Ensemble des gaines techniques, suivant plans de l'Architecte.

03.02 02

Habillage des bâtis support

Fourniture et pose de cloisons techniques pour WC suspendus comprenant :

- une ossature spéciale pour cloison technique en acier galvanisé de 6/10^{ème} d'épaisseur, type 72/48 avec montants doubles de 48 mm espacés tous les 0.40 m,

- habillage de la face avant et des retours latéraux par une plaque de plâtre hydrofuge de 25 mm, classement au feu M1,

- traitement des joints par calicot et enduit, traitement des angles saillants par cornière métallique galvanisée, et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

Le bâti-support sera fourni et posé par le lot Plomberie.

Caractéristiques

Habillage à poser sur toute la hauteur d'étage : de dalle à dalle

Largeur : suivant plans Architecte et notamment "surlargeur" des bâtis supports des WC PMR pour créer l'espace d'usage adjacent à la cuvette.

Réaction au feu de la plaque de plâtre : A2 s1, d0.

Résistance au feu : Le doublage devra être CF 1 h pour un feu de l'intérieur vers l'extérieur.

Pour les locaux humides (EB + collectifs)

Pose de panneaux avec plaques hydrofuges à caractéristiques renforcées.

Mise en place d'une ossature spéciale, de semelles en plastique rigide en pied de cloisons des pièces humides, d'un traitement des joints spécial suivant cahier du fabricant.

Nota : Le bâti support des sanitaires ne devra pas dégrader le degré CF de la gaine.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation

- Pour tous les WC, suivant plans de l'Architecte.

03.03

Complément d'isolation acoustique

Nota : Compris toutes sujétions pour fixation des suspentes de faux-plafonds en sous-face de dalles alvéolaires.

03.03 01

Plafond isolant en plaque de plâtre pleine

A partir des ouvrages structurels, fourniture et mise en œuvre d'un plafond en plaques de plâtre lisses montées sur ossature métallique, comprenant :

- une ossature en acier galvanisé, épaisseur nominale 75/10ième, y compris rails périphériques et suspentes fixées par l'intermédiaire de tiges filetées réglables en acier galvanisé, support des plaques de plâtre,
- un matelas de laine de verre, épaisseur 100 mm, sans pare-vapeur, déroulée sur les plaques de plâtre,
- parement constitué d'une plaque de plâtre cartonnée de 18 mm d'épaisseur haute dureté, vissée à l'ossature.

Compris sujétions de coupes, découpes...

Compris traitements des joints entre plaques et traitement des angles par calicot et enduit, suivant prescriptions du fabricant.

Compris toutes sujétions pour réalisation des ouvertures, réservations et calfeutrements.

La pose se fera obligatoirement par panneaux toute longueur sans raccord et suivant les prescriptions du fabricant.

Caractéristiques

Classement au feu : A2-s1,d0

Résistance au feu : sans objet

Isolant sous certification ACERMI en cours de validité.

Le système doit bénéficier d'un Avis Technique pour tous les locaux concernés en zone de sismicité 4.

Nota : L'ossature sera à dimensionner en fonction du poids et de l'entraxe des plaques de faux-plafonds. Elle devra également être dimensionnée pour reprendre le poids du faux-plafond esthétique.

Localisation

Pour isolation vis-à-vis des groupes d'eau glacée en toiture :

R+2 : bureaux aile Nord-est, chambres de garde, salle de pause, suivant Notice du BET Acoustique et plans de l'Architecte.

03.04

Faux-plafonds

Nota : Compris toutes sujétions pour fixation des suspentes de faux-plafonds en sous-face de dalles alvéolaires.

03.04 01

Faux plafond en plaques de plâtre hydrofuges

A partir des ouvrages structurels en béton, fourniture et mise en œuvre d'un plafond en plaques de plâtre lisses hydrofuges montées sur ossature métallique, comprenant :

- une ossature en acier galvanisé, épaisseur nominale 75/10ième, y compris rails périphériques et suspentes fixées par l'intermédiaire de tiges filetées réglables en acier galvanisé, support des plaques de plâtre,
- parement constitué d'une plaque de plâtre cartonnée hydrofuge de 13 mm d'épaisseur, vissée à l'ossature.

Compris sujétions de coupes, découpes...

Compris traitements des joints entre plaques et traitement des angles par calicot et enduit, suivant prescriptions du fabricant.

Compris toutes sujétions pour réalisation des ouvertures, réservations et calfeutrements.

La pose se fera obligatoirement par panneaux toute longueur sans raccord et suivant les prescriptions du fabricant.

Caractéristiques

Classement au feu : A2-s1,d0

Résistance au feu : sans objet

Plaques aptes aux locaux classés EB+ Collectifs suivant le Cahier du CSTB n°3567 - Mai 2006, type GLASROC H OCEAN 13 de chez Placo ou techniquement équivalent

Le système doit bénéficier d'un Avis Technique pour tous les locaux concernés en zone de sismicité 4.

Nota 1 : L'ossature sera à dimensionner en fonction du poids et de l'entraxe des plaques de faux-plafonds.

Nota 2 : Sujétions de coordination spatiale et temporelle avec le lot électricité pour intégration de luminaires.

Localisation

- RDC, en plafonds du local mécanique, du local déchets, de la zone nettoyage, du local chariots, de la buanderie et du local DASRI, suivant plans et Carnet de repérage de l'Architecte.
- Tous niveaux, en plafond des sanitaires avec douches et douches, suivant plans et Carnet de repérage de l'Architecte.

03.04 02

Faux plafond acoustique en dalles 600 x 600 - Hydrofuge

Fourniture et pose d'un faux-plafond hydrofuge en dalles lavables acoustiques.

Dalles de faux-plafond d'aspect lisse et uniforme à base de laine de verre de forte densité, dont les deux faces et les bords sont enveloppés d'un film de haute technicité, étanche à l'air et anti-adhérent tout en présentant une surface lisse, la face apparente est revêtue d'une peinture microporeuse et sur la contre-face d'un voile de verre. Les bords sont enduits.

Compris toutes sujétions pour découpes suivant calepinage et pour intégration des équipements techniques, suivant indications des lots techniques.

Traitement des joints, raccordements avec les murs, cloisons et doublages, suivant les prescriptions du fabricant.

Compris ossature époxy et mise en œuvre d'un joint silicone entre la plaque de plafond et le rail.

Pour les dalles découpées en rives, les chants découpés des panneaux seront scellés avec une bande adhésive et le film retendu sur la face visible, suivant prescriptions du fabricant.

Utilisation de dalles spéciales dont le film est collé dans les zones concernées par des découpes pour intégration des équipements techniques.

Caractéristiques

Dimensions : 600 mm * 600 mm

Épaisseur : 6.5 mm

Pose sur ossature semi-encastrée de 24 mm en acier

Finitions des bords : bords cachés

Stabilité en milieu humide : 100%

Coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w \geq 0.70$

Coefficient de réflexion à la lumière de 86 %.

Réaction au feu M1 (Bs1d0)

Compris trappes d'accès étanches spécialement conçues pour s'insérer dans le faux-plafond, suivant demandes du BET Fluides.

Référence de qualité : ISO-TONE HYGIENE de chez KNAUF ou techniquement équivalent.

Localisation

- RDC : zone SSE,
- Tous niveaux : en plafond des sanitaires, ménage, suivant plans et Carnet de repérage de l'Architecte.

03.04 03

Faux plafond acoustique en dalles 600 x 600 - Hygiène

Fourniture et pose d'un faux-plafond hygiénique en dalles lavables sous jet haute pression clipsées anti-soulèvement et démontable.

Dalles de faux-plafond d'aspect lisse, anti-microbienne et uniforme à base de laine de verre de forte densité, dont les deux faces et les bords sont enveloppés d'un film de haute technicité, étanche à l'air et anti-adhérent tout en présentant une surface lisse, la face apparente est revêtue d'une peinture microporeuse et sur la contre-face d'un voile de verre, de type alimentaire. Les bords sont enduits.

Compris toutes sujétions pour découpes suivant calepinage et pour intégration des équipements techniques, suivant indications des lots techniques.

Traitement des joints, raccordements avec les murs, cloisons et doublages, suivant les prescriptions du fabricant.

Compris ossature époxy et mise en œuvre d'un joint silicone entre la plaque de plafond et le rail.

Pour les dalles découpées en rives, les chants découpés des panneaux seront scellés avec une bande adhésive et le film retendu sur la face visible, suivant prescriptions du fabricant.

Utilisation de dalles spéciales dont le film est collé dans les zones concernées par des découpes pour intégration des équipements techniques.

Caractéristiques

Dimensions : 600 mm * 600 mm

Épaisseur : 20 mm

Pose sur ossature semi-encastrée de 24 mm en acier

Finitions des bords : bords cachés

Stabilité en milieu humide : 100%

Coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w \geq 0.70$

Coefficient de réflexion à la lumière de 84 %.
Réaction au feu M1 (A2s1d0)

Compris trappes d'accès étanches spécialement conçues pour s'insérer dans le faux-plafond, suivant demandes du BET Fluides.

Référence de qualité : HYGENA PLAINde chez KNAUF ou techniquement équivalent.

Localisation

- RDC : zone Pharmacie, suivant plans et Carnet de repérage de l'Architecte.

03.04 04

Faux plafond acoustique en dalles 600 x 600 standard

Fourniture et pose d'un plafond suspendu acoustique en laine de roche de forte densité de type Ekla 20 mm de chez ROCKFON ou équivalent.

- Pose des panneaux sur profils en acier laqué blanc (RAL 2010) avec semelle visible, conformes aux prescriptions de la NF P 68 203, DTU 58.1.
- Suspectes en tiges filetées réglables en acier galvanisé, fixées sous dalle béton, plénum suivant coupes architecte,
- Cornières sur les rives.
- Compris coupes, découpes, encastrement des luminaires, etc.
- Compris clips anti-soulèvement.

Caractéristiques

Module 600 x 600, épaisseur 20 mm,
Pose sur ossature de 24 mm en acier
Finitions des bords : bords droits
Réaction au feu : M1
Coefficient d'absorption acoustique aw : sans objet

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation

Dans tous les locaux : locaux stockage, linge propre, chambre de garde, archives, rangement, etc... suivant plans de l'Architecte et Notice du BET Acoustique.

03.04 05

Faux plafond acoustique en dalles 600 x 600 (aw >= 0,90)

Fourniture et pose d'un plafond suspendu acoustique en laine de roche de forte densité de type Ekla 20 mm de chez ROCKFON ou équivalent.

- Pose des panneaux sur profils en acier laqué blanc (RAL 2010) avec semelle visible, conformes aux prescriptions de la NF P 68 203, DTU 58.1.
- Suspectes en tiges filetées réglables en acier galvanisé, fixées sous dalle béton, plénum suivant coupes architecte,
- Cornières sur les rives.
- Compris coupes, découpes, encastrement des luminaires, etc.
- Compris clips anti-soulèvement.

Caractéristiques

Module 600 x 600, épaisseur 20 mm,
Pose sur ossature de 24 mm en acier
Finitions des bords : bords cachés
Réaction au feu : M1
Coefficient d'absorption acoustique aw >= 0,90

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation

Dans tous les locaux : bureaux individuels et collectifs, circulations, hall d'entrée, vestiaires, sanitaires, locaux informatique, local onduleurs,
halls, salles de formation, salles d'enseignement, salles de TP, lieu de vie élèves, salles de réunion, bureaux responsable, salles de repos, salles de pause, salles de régulation, salle de crise,etc...., suivant plans de l'Architecte et Notice du BET Acoustique.

03.04 06

Faux plafond acoustique : îlots acoustiques rectangulaires 2400 mm * 1800 mm

Fourniture et pose d'un faux-plafond acoustique formés d'îlots acoustiques rectangulaires en laine de roche de forte densité de type ECLIPSE de 40 mm de chez ROCKFON ou équivalent.

- Suspectes en tiges filetées réglables en acier galvanisé, fixées sous dalle béton, plénum suivant coupes architecte,

Caractéristiques

Module 2400 mm * 1800 mm, épaisseur 40 mm,

Finitions des bords : bords droits
Réaction au feu : M1

Localisation

R+2 : salles de régulation et salle de crise, suivant plans de l'Architecte et Notice du BET Acoustique.

03.04 07

Joues en plaques de plâtres

Réalisation en plaques de plâtre cartonnées standard de 13 mm, y compris ossature de support, sujétions de raccords avec les plafonds et traitement des joints selon prescriptions du fabricant.
Compris profils de finition en aluminium thermolaqué (RAL au choix de l'Architecte) pour obtenir un ouvrage parfaitement fini.

Localisation

Pour l'ensemble du projet :

- en habillage périphérique des lanterneaux en toiture : 7 unités,
- autour de certaines menuiseries,
- dans les zones de décrochés en plafond et au droit des faux-plafonds de natures différentes, suivant plans et carnets de détails de l'Architecte.

03.05

Divers

03.05 01

Pose des huisseries et des trappes

Pose par le présent lot de l'ensemble des huisseries, trappes et abouts de cloisons incorporées à ses ouvrages en plâtre ou parement plâtre. Les huisseries et abouts de cloisons seront livrés et approvisionnés à chaque étage par le lot "Menuiseries intérieures". Ce lot fournira au présent lot et sur plan toutes les localisations nécessaires des huisseries.
Implantation suivant plan architecte et BET fluides.

Pose des trappes au-dessus du réservoir pour gaines dans WC (bas à 85 cm du sol).
Pour les autres gaines à 20 cm du sol (conformité au DTU 65.10.1.3).

L'entreprise du présent lot veillera aux raccords au droit de ces ouvrages qui devront être particulièrement soignés pour conserver aux ouvrages leurs performances, interdire les "vides de construction" à la périphérie des huisseries, vides préjudiciables aux performances phoniques et de protection coupe-feu de l'ensemble. Compris joint élastomère acrylique périphérique à la jonction huisserie / cloison. Fourniture et réalisation au présent lot.

Le réglage final des ouvrants et les finitions autour des huisseries et trappes est à la charge du lot "Menuiseries intérieures".

Localisation

- Pose des blocs-portes, des trappes sur gaines techniques et des abouts de cloison dans ouvrages à base de plâtre.

03.05 02

Soffites & caissons acoustiques

Réalisation de soffites et caissons pour encoffrement de réseaux apparents ou non,

- Une ossature en rails métalliques galvanisés :

- *ossature de 6/10ième d'épaisseur,
- *fixations mécaniques adaptées à la structure principale avoisinante,
- *ossature avec système de suspentage formant caissons 4 faces,

- Interposition de 60 mm de laine de roche pour atténuation phonique et isolation thermique,

- habillage par plaques de plâtre cartonnées de caractéristiques adaptées aux exigences des ouvrages à réaliser :
*pose avec deux plaques de 12.5 mm minimum formant parement

- Traitement des joints suivant les prescriptions du fabricant.
- Compris toutes sujétions pour assurer une parfaite étanchéité de l'ensemble.
- Compris pose des trappes de visite fournies par le lot Menuiseries Intérieures.
- A réaliser suivant PV, prescriptions et avis technique du fabricant.

Réalisation en vertical et en horizontal.

Compris toutes sujétions de réalisation pour une parfaite tenue de l'ensemble.

Nota : Compris toutes sujétions pour travaux de grande hauteur et réalisation de caissons en biais dans la hauteur du plénum.

Localisation

Soffites et caissons, suivant demandes du BET Fluides, des plans de l'Architecte.

03.05 03 **Trappes en faux-plafonds invisibles**

Fourniture et mise en œuvre de trappe de visite pour faux plafonds.

Trappe constituée d'un cadre en aluminium invisible et d'un ouvrant avec remplissage identique au faux-plafond courant. Cet ouvrant est entièrement démontable et s'ouvre par simple pression. Il est retenu à l'ouverture grâce à des entrebâilleurs.

Dimensions moyenne environ : 600 mm x 600 mm

Localisation

Pour tous les faux plafonds non démontables du projet, suivant besoins des lots techniques.

03.05 04 **Sujétions de renforts dans les cloisons**

Sujétions de mise en œuvre de renforts dans les cloisons pour support d'équipements divers.

Comprenant la fourniture et pose de renforts en acier, bois, ou tout autre matériau adapté en fonction de la charge des équipements à reprendre, et/ou de la demande des divers autres corps d'état du projet.

Sujétions de renforts pour (sans que cette liste soit exhaustive) :

- plans vasques, lavabos et autres lave-mains,
- blocs-portes en acier et notamment porte au RDC entre hall d'entrée et circulation,
- châssis vitrés fixes ou ouvrants de types et dimensions variés,
- appareils sanitaires,
- Barres de relevage pour les WC PMR
- bâti support.

Localisation

Pour l'ensemble du projet : dans les ouvrages à charge du présent lot.

